

Compte-rendu de la réunion de rentrée collective de l'école maternelle RPI Longchamp-Chambeire
Vendredi 14 septembre 2018
17h15-18h

Étaient présentes :

Sandrine Malandre (ATSEM)
Mme Sabrina Le Saux (enseignante)
Mme Stéphanie Morgaud-Guignier (enseignante et directrice)

Excusés : Stéphanie Barret (ATSEM à mi-temps), les membres du RASED

1/ L'équipe éducative :

Le trombinoscope de l'équipe éducative est affiché sur le pilier dans le hall de l'école.

Les ATSEM (= Agent Territorial Spécialisé d'Ecole Maternelle)

Sandrine Malandre est présente à temps complet dans la classe des PS/MS.

Stéphanie Barret est à mi-temps (les matins seulement) dans la classe de MS/GS, excusée de son absence : elle travaille à mi-temps les après-midis dans une autre école.

Elles nous sont toutes les 2 très précieuses !

Elles interviennent efficacement auprès de vos enfants (elles aident à l'accueil, consolent petits et gros chagrins, soignent les bobos, assurent les passages aux toilettes et l'hygiène des enfants en cas d'accident, l'habillage, l'installation des lits de la sieste et sa surveillance, gèrent les enfants du bus et préparent ceux de la cantine).

Elles préparent le matériel (découpage, affichages...) et la collation.

Elles nous assistent dans les ateliers (installation, aide aux élèves, rangement).

Elles assurent également le ménage dans les locaux.

La direction est assurée par Mme Morgaud-Guignier, déchargée 8 jours dans l'année par Mme Moingeon.

Les enseignantes recevront uniquement les parents sur rendez-vous.

Autres membres de l'équipe :

☞ **Réseau d'Aides Spécialisées des Elèves en Difficultés (= RASED)**

- maître E à dominante pédagogique (M. Dominique Bertrand)
- psychologue scolaire (M. Jean-Pierre Clerteau)

Nous ferons appel à leurs compétences professionnelles pour certains enfants qui nous posent soucis.

Evaluation de certains élèves de GS dans la semaine du 24 septembre.

L'intervention du maître E nécessite une information parentale.

L'intervention du psychologue scolaire nécessite une autorisation parentale et il rencontre les parents.

Vous pouvez les contacter personnellement en cas de besoin.

Vous trouverez leurs coordonnées sur le panneau affichage de chaque classe et sur celui du portail.

Leur plaquette vous sera envoyée par mail.

2/ La Sécurité dans les écoles reste une priorité « Vigipirate sécurité renforcée »

➤ Présentation des mesures mises en place :

Toute la communauté éducative doit y être associée (y compris le périscolaire), deux **Plans Particuliers de Mise en Sûreté** seront mis à jour (présentés lors du 1^{er} CE) + 2 exercices incendie + 1 exercice de sécurité civile (confinement, fuite de l'école) en collaboration avec la gendarmerie et la municipalité, on nous demande de prévoir les choses.

Les parents seront informés des dates de ces exercices.

Présentation des guides (dont le guide des parents téléchargeable sur site de l'école)

La vigilance aux abords de l'école est la responsabilité de tous.

Vous ne devez en aucun cas rester dans les locaux scolaires ni dans la cour après avoir accompagné votre enfant.

L'école ouvre à 8h40 et 13h25, elle doit être refermée à clés à 8h50 et 13h35.

Le temps de la co-activité avec les entreprises et en l'absence de sonnette le portail n'est pas fermé à clé.

La porte d'entrée de ce bâtiment en revanche est fermée à clé.

Prochainement le nouveau portail sera installé avec un visiophone.

➤ Points de sécurité plus spécifiques à notre école :

Tous les élèves, de la toute petite à la grande section, doivent être accompagnés jusqu'à l'entrée de leur classe et confiés à leur enseignante par la personne qui en a la responsabilité.

Les élèves fréquentant le bus sortent en premier, il convient de leur laisser la priorité.

Les élèves inscrits à la cantine sont préparés dans chaque classe, ceux inscrits à la garderie sont rassemblés dans la classe de la directrice.

Pensez à bien refermer la porte d'entrée derrière vous, des petits peuvent facilement se faufiler.

Dans la cour, les enfants doivent marcher à côté de leur vélo et vous devez veiller à ce qu'ils le rangent correctement sous le préau afin de ne pas bloquer la sortie de secours.

L'école est sécurisée mais est encore en travaux.

Votre enfant doit entrer dans l'école et accéder à la rampe ou l'escalier, en marchant et en vous donnant la main.

3/ Règlement de l'école : les infos de rentrée sont disponibles dans le cahier de liaison. Il doit impérativement être rapporté signé dans les meilleurs délais.

☞ **Règlement intérieur** : il a été remis à tous les nouveaux élèves lors des inscriptions.

Il est disponible en consultation dans le hall de l'école ou sur le site internet.

Il sera remanié et voté lors du 1^{er} conseil d'école et diffusé dans les carnets de liaison.

La Charte de la laïcité est affichée dans le hall.

☞ **Absence** : Vous devez prévenir l'école en cas d'absence de votre enfant avant 8h40 afin de ne pas déranger les classes.

A son retour, vous disposez de coupons pour **régulariser par écrit cette absence**.

En cas d'absence au motif de « vacances », une demande d'autorisation exceptionnelle de l'élève doit être complétée sur le formulaire prévu à cet effet. Il vous sera envoyé par mail.

☞ **Maladies** : Les élèves malades (température, gastro) doivent être gardés à la maison.

Les enseignantes n'ont pas le droit d'administrer de médicaments (sauf dans le cadre d'un **Projet d'Accueil Individualisé** établi avec le médecin scolaire).

Si votre enfant a des médicaments dans son sac à dos (ex : prise méridienne chez sa nounou) il faut nous remettre son sac.

En cas de poux, maladie contagieuse nous le signaler au plus vite.

☞ **Soins** : Les enseignantes ou ATSEM ne peuvent soigner que les blessures légères avec un désinfectant (type hexomédine) et les chocs (coussin réfrigérant). La famille sera prévenue.

☞ **Visites médicales** : elles seront organisées par la **Protection Maternelle Infantile (PS/MS)** et l'infirmière et/ou le médecin scolaire (GS)

☞ **Transport scolaire** : 15 enfants prennent le bus de façon régulière ou **irrégulière**.

Dans ce dernier cas il faut **fournir un planning détaillé à son enseignante chaque semaine**.

☞ **Périscolaire : cantine/garderie :**

Les plannings nous sont remis chaque lundi matin et une fois affichés, nous n'avons pas connaissance des modifications que vous apportez.

Merci de penser à les vérifier et au besoin reporter ces changements, que vous aurez au préalable signalées à la com-com.

4/ La coopérative : Mme Le Saux est la mandataire

La coopérative est affiliée à l'Office Central Coopération Ecole.

Le bilan financier est présenté 3 fois par an à chaque conseil d'école.

Les recettes comprennent : la participation des familles, manifestations (marché de Noël), ventes diverses (sapins, photos de classe...)

Elle finance une partie des sorties et spectacles, permet l'achat de livres pour la Bibliothèque, de jeux pédagogiques, de matériaux pour Noël, fêtes des papas et des mamans..., elle va permettre la souscription d'un abonnement à l'École des loisirs pour chaque classe.

Elle est facultative mais indispensable pour le fonctionnement de chaque classe.

Mot distribué ce jour dans les cahiers de liaison, tarif dégressif pour les fratries.

Question posée tous les ans : Peut-on faire un seul chèque pour la coopérative en cas de fratrie ?

Réponse : Non, écoles élémentaire et maternelle sont 2 écoles différentes et n'ont ni le même compte, ni le même mandataire.

Oui, par contre si 2 enfants en maternelle : 1 seul chèque

5/ Les activités pédagogiques complémentaires (= APC) seront proposées, les lundis et mardis de 16h40 à 17h25. Elles seront consacrées à des activités de lecture. A destination des élèves de Grande Section.

Ces activités sont organisées par les enseignantes dans les classes, elles sont **gratuites** et non-obligatoires.

Les **plannings de répartition des élèves et des dates** sont **décidés par les enseignantes** en fonction des besoins des élèves, ils **ne sont pas modifiables**.

Les informations seront diffusées dans le cahier de liaison.

6/ Les élections : la commission électorale s'est réunie vendredi 7 septembre pour établir le calendrier électoral (panneaux d'affichage)

Lundi 1^{er} octobre : date de dépôt des candidatures

Vendredi 5 octobre : remise du matériel de vote aux parents électeurs dans le carnet de liaison

Vendredi 12 octobre : dépouillement et déclaration des résultats

Chaque parent est électeur et éligible

Rôle : Les représentants de parents d'élèves, qui siègent au conseil d'école, votent le règlement intérieur de l'école, adoptent le projet d'école, donnent leur avis et font des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (restauration scolaire, activités périscolaires, sécurité des enfants, organisation du temps scolaire...), peuvent également avoir un rôle de médiateur avec les autres familles.

Les parents élus seront appelés à siéger au conseil d'école réuni 1 fois par trimestre.

Le 1^{er} CE aura lieu le vendredi 9 novembre.

Les personnes intéressées pourront s'adresser à Mme Bobenrieth (maman d'Inès classe MS/GS) qui a les listes de candidatures (minimum 2 personnes maxi 4 personnes au-delà constituer une 2^{ème} liste)

7/ Sorties et projets pédagogiques seront exposées dans chaque classe

- Cycle kin ball après les vacances de la Toussaint jusqu'à Noël

- Cycle de gym qui roule après les vacances de Noël jusqu'au début mars. Besoin de parents accompagnateurs (3 par classe)

Tout au long de l'année, besoin de **parents bénévoles** pour accompagner chaque classe ou aider à l'encadrement d'activités dans l'école.

→ *Informations sur ce que l'on attend d'un parent qui nous accompagne :*

- tâche de gestion du matériel (affaires des enfants) et d'accompagnement d'un groupe de plusieurs élèves / pas seulement le vôtre !
- gestion du passage d'un atelier à l'autre sur le lieu d'activité, prise en charge des enfants momentanément hors de l'activité (fatigue, passage aux toilettes...)
- vérification du respect des consignes données par l'enseignant (règles du jeu, mode déplacement sur un tapis...)
- sécurité : régulation dans le groupe (intervention en cas de conflits, si des élèves chahutent, règles de base : 1 à la fois sur trampoline...)
- sécurité sur le trajet : se mettre systématiquement côté route, sécuriser les passages piétons des 2 côtés, attention aux poteaux, rétroviseurs...
- attention à votre langage : pas de mots grossiers ! pas de cigarette, pas d'utilisation abusive du téléphone portable...

La feuille d'**Agrément Bénévole** est dans les cahiers de liaison, je vous recommande d'inscrire les 2 parents, même si vous n'êtes pas sûr de pouvoir participer un jour car une fois envoyée à l'administration (fin septembre) la liste sera close pour une **vérification de l'honorabilité (fichier judiciaire)** il n'y aura **pas d'autre Agrément Bénévole possible en cours d'année.**

Le choix des parents accompagnateurs relève de l'enseignante de la classe et de la directrice. La priorité sera donnée aux parents qui s'investissent dans les actions de l'école.

- **Fête de Noël** : vendredi 21 décembre après la classe, nous aurons besoin de votre aide pour son bon déroulement.

- **l'école maternelle ne produira pas de spectacle de fin d'année** (se désengage donc de la kermesse) mais s'investira dans un gros projet sécurité routière évoluant sur l'année scolaire (volet du projet d'école : « élève passager/piéton/rouleur ») afin d'obtenir une subvention de la Préfecture. A l'issue du projet, une vidéo sera réalisée et les familles seront invitées à sa projection.

8/ Présentation du site internet :

Merci à TOUS les parents qui ont donné leur accord.

Mot de passe disponible dans le cahier de liaison aujourd'hui.

L'hébergement a été ouvert par le Rectorat, le site est créé à partir d'outils mis à disposition par l'Education Nationale et fait l'objet de tests de sécurité régulièrement.

Une partie du site sera accessible à tous mais la partie « vie dans les classes avec photos et enregistrements » ne le sera que par mot de passe renouvelé chaque année et communiqué exclusivement aux parents, à charge à vous de ne pas le divulguer.

Pas de cahier de vie dans les classes, le site internet reflète la vie de vos enfants à l'école, dans leur classe.

C'est pourquoi nous vous invitons à **le consulter régulièrement avec votre enfant.**

Présentation Page d'accueil (guide parents), autres onglets...

→ *Les compte-rendus de réunions (rentrée, 3 conseils d'école de l'année) ainsi que d'autres informations émanant de divers services (RASED, PMI, Centre Médico Scolaire...) seront envoyés par mail à toutes les familles afin qu'elles soient toutes averties des informations relatives à l'école mais aussi afin de réduire les photocopies.*

L'équipe enseignante remercie l'assemblée présente à cette réunion d'informations de rentrée.